

*L'hon. M. Stevens:*

Q. Comme président de l'Association des banquiers, êtes-vous opposé à ce que d'autres corps, groupes d'hommes, syndicats, ainsi de suite, établissent d'autres banques au Canada en vertu de la Loi des banques?—R. Pas du tout. Nous ne lèverions pas le petit doigt pour leur faire de l'opposition.

*M. Woodsworth:*

Q. Un correspondant de Toronto se plaint que, du fait que certains directeurs de banques sont en même temps directeurs d'industries privées, de maisons de commerce et autres entreprises, des industries rivales et des maisons d'affaires sont moins favorisées et sur ce point, il cite sa propre expérience?—R. Alors, tout ce qu'il a à faire, c'est de traverser la rue et de s'adresser à une autre banque. Si ses affaires sont bonnes, il sera bienvenu.

Q. Vous êtes d'avis que cela ne dérange pas les affaires?—R. Non. Pas une banque au Canada n'oserait manifester de la préférence dans ce sens-là, si elle tient à un client.

Q. J'ai reçu hier, un prospectus, pas d'un projet de banque, mais d'un arrangement industriel de banque, lancé dans la ville de Montréal. Je crois qu'il comprend un certain nombre de villes des Etats-Unis. Les ouvriers engagés dans les industries se rendent compte que par suite de leurs salaires peu élevés, et de leur peu de biens, ils ne sauraient fournir les garanties collatérales requises en vertu du système actuel, mais ils ont souvent besoin de crédit, pour acheter une maison, ajouter à leur mobilier, ou pour d'autres raisons de cette nature. Ce plan a pour but de leur fournir les moyens d'effectuer un emprunt bon pour toute l'année, remboursable par petits versements. Considérez-vous qu'il y a là un champ d'action qui n'est pas couvert actuellement par les banques, mais auquel elles devraient s'intéresser?—R. Deux messieurs sont venus me voir avec des propositions de cette nature et je leur ai déclaré que je ne croyais pas que ces projets auraient du succès au Canada, faute d'affaires, parce que notre système bancaire diffère un peu de celui des Etats-Unis, où ils consentent des petits prêts à des gens de modestes moyens, s'ils sont dignes de confiance. Nous consentirions ce prêt à un taux d'intérêt de 7 ou 8 pour cent, alors que l'intérêt en vertu de ce projet dépasserait, de l'avis de ces deux personnes, 14 pour cent.

Q. Pas si l'on s'en rapporte au prospectus?—R. Pas en vertu du prospectus. Nous ne l'avons pas calculé, mais vous pourriez vous en rendre compte vous-même dans vos moments de loisirs.

Le PRÉSIDENT: Si tout le monde est satisfait, nous allons donner congé à M. Phipps. Nous le remercions cordialement d'avoir voulu comparaître devant nous aujourd'hui.

Le Comité ajourne au mercredi 21 mars 1928.